



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.468/18



UNEP



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

10 juillet 2019
Français
Original : anglais

Réunion des points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 10 - 13 septembre 2019

Points 6 de l'ordre du jour : Préparation de la 21^e réunion des Parties contractantes (COP 21)

Éléments de l'Ordre du jour provisoire de la vingt et unième réunion des Parties contractantes

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la Réunion

2. Questions organisationnelles

- 2.1 Règles de procédure
- 2.2 Élection des responsables
- 2.3 Adoption de l'Ordre du jour
- 2.4 Organisation du travail
- 2.5 Vérification des accréditations

3. Décisions thématiques

- 3.1 Projet de décision : Comité de respect des obligations
- 3.2 Projet de décision : Gouvernance
- 3.3 Projet de décision : Mise en œuvre, suivi et évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016–2025 et Plan d'action régional sur la Consommation et la production durables en Méditerranée
- 3.4 Projet de décision : Études d'évaluation
- 3.5 Projet de décision : Cadre régional commun pour la Gestion intégrée des zones côtières
- 3.6 Projet de décision : Identification et conservation des sites présentant un intérêt écologique particulier, notamment les Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
- 3.7 Projet de décision : Stratégies et Plans d'action relevant du Protocole concernant les Aires spécialement protégées et la diversité biologique en Méditerranée, notamment le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée (SAP BIO) ; la Stratégie sur le phoque moine ; les Plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine ; et la classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne et la Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée
- 3.8 Projet de décision : Feuille de route pour la possible désignation du bassin méditerranéen comme zone de contrôle des émissions de SO_x au titre de l'Annexe VI de MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone
- 3.9 Projet de décision : Normes et directives communes pour les activités offshore en Méditerranée
- 3.10 Projet de décision : Principaux éléments des six Plans régionaux visant à réduire/prévenir la pollution marine d'origine tellurique, mise à jour des Annexes aux Protocoles liés à la pollution de la Convention de Barcelone pour les protocoles « SST », « Déchets dangereux » et « Immersions »
- 3.11 Projet de décision : Directives : Adopter une plage ; Élimination des sacs en plastique à usage unique ; Mise à disposition d'installations de réception dans les ports et livraison des déchets d'exploitation des navires ; Application de charges à coût

raisonnable pour l'utilisation des installations de réception dans les ports ;

- 3.12 Projet de décision : Mise à jour des directives réglementant le placement des récifs artificiels en mer
- 3.13 Projet de décision : Élaboration d'un ensemble de mesures régionales visant à soutenir le développement d'entreprises vertes et circulaires et à renforcer la demande de plus de produits durables

4. Programme de travail et budget 2020-2021

5. Session ministérielle

- 5.1 Ouverture de la session
- 5.2 Rapport sur les activités menées dans le cadre du PNUE/PAM depuis la 20^{ème} session de la Conférence des Parties (CdP 20) ;
- 5.3 Session d'examen interactif de la politique ministérielle : *Orientations stratégiques en vue de la préparation de la prochaine stratégie à mi-mandat du PNUE/PAM, tenant compte du contexte global de l'Ordre du jour du développement durable à l'horizon 2030, du Cadre pour la biodiversité de la CDB pour l'après 2020, de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des résolutions pertinentes de l'ANUE*
- 5.4 Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement 2018-2019
- 5.5 Déclaration ministérielle de Naples

6. Dates et lieux de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (CdP 22)

7. Questions diverses

8. Adoption du rapport

9. Clôture de la réunion